

## **Formation A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) : préparation et examen pour les CONCEPTEURS**

### Personnes concernées

- ✓ Salarié du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
- ✓ Concepteur : Personnel ayant une mission de conception de chantier en lien avec les réseaux.

### Objectif de la formation

- ✓ Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique,
- ✓ Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux,
- ✓ S'entraîner sur des questions « QCM concepteur » tirées de la base de données mise à disposition par la plateforme nationale.

**Durée 2 jours**  
(14 heures)

### Pré requis

- ✓ Savoir parler lire et écrire le français,
- ✓ Posséder une expérience des travaux sur chantier,
- ✓ Avoir plus de 18 ans.

### Méthode pédagogique

- ✓ Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- ✓ Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- ✓ Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

### Parcours pédagogique

#### **CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION**

- Pourquoi l'AIPR,
- Présentation et enjeux du contexte réglementaire,
- L'analyse des statistiques d'accidentologie,
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives ,(concepteur, encadrant, opérateurs)
- La procédure de mis en place (DT suivi de DICT, DT DITC conjointe , ATU)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables,
- Les principaux documents,
- Les principes généraux de prévention,
- Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement.

#### **LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER**

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Le guide technique, présentation et mode d'emploi,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

## **Formation A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) : préparation et examen pour les CONCEPTEURS**



**FORMATION**

**Durée 2 jours**  
(14 heures)

### Moyens pédagogiques

- ✓ Vidéo projecteur,
- ✓ Equipements complets nécessaires à la pratique,
- ✓ Remise de document regroupant l'ensemble de la formation ,
- ✓ Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet.

**La formation est dispensée par des formateurs « concepteurs » assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.**

### **SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION**

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

### **TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX**

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux,
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux,
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux,
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire,
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

### **EN CAS D'ANOMALIES**

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A pour réseau gaz,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

### **EVALUATION**

- Chaque apprenant s'entraîne sur des Q.C.M issus de la plateforme du MEEM. Ces exercices permettent de peaufiner l'apprentissage et de remédier aux points faibles détectés.
- Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

### **ATTESTATION**

- Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465\*01.